



Moments de vie à DAMAZAN



**C'EST LE MOMENT
DE PIÉGER
LE FRELON ASIATIQUE !**

LE MOT DU MAIRE



Chères Damazanaises et chers Damazanais,

Après avoir partagé un bon moment de convivialité et d'échanges lors du repas des aînés, nous arrivons au terme de ce mandat de six années.

Cette fin de mandat a été marquée par des épreuves difficiles : une tempête et une crue prolongée, accompagnées de coupures d'électricité importantes, tout cela a été très éprouvant pour tout le monde.

Une forte mobilisation a été nécessaire entre les différents services : ENEDIS, sapeurs-pompiers, gendarmerie, préfecture, département, mairie. Cela n'a pas toujours été simple, mais l'engagement collectif a permis d'avancer.

Je remercie tous les agents de la mairie, administratifs et techniques, pour leur implication. Nous avons fait de notre mieux pour répondre aux attentes de tous. Certes, il y a eu quelques loupés, mais l'essentiel est là, aucune victime n'est à déplorer.

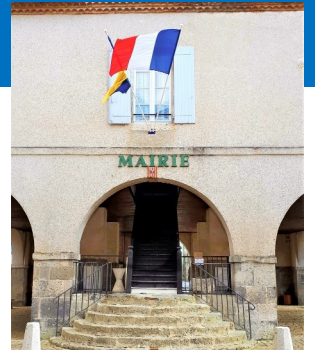
Aujourd'hui, le printemps pointe le bout de son nez. Il sera le bienvenu après ces semaines difficiles.

Profitez des premiers rayons de soleil, prenez soin de vous et de vos proches.

Avec toute ma considération,

Le maire,

Michel Serena



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Présents : M. SERENA Michel, M. ROSSATO Stéphane, Mme AGOSTI Christine, M. MOLENA Stéphane, Mme DE LONGHI Isabelle, Mmes DUBOURG Françoise, JOUSSE Nathalie, MM. CHABOT Daniel, GHIRARD Denis, SARTORI Jean-Michel.

Absents/Excusés : Mmes BALDAZZINI Marie-Pascale (pouvoir à M. MOLENA Stéphane), DELAURIER Sylvie, PAGNONCELLI Murielle (pouvoir à Mme DE LONGHI Isabelle), BACARISSE Nathalie (pouvoir à M. SERENA Michel), M. MASSET Michel.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil accepte de reporter la question suivante à l'ordre du jour : micro-crèche « A petits pas » - Mise à jour du projet d'établissement.

1- VENTE DU SITE DU CAMPING

Considérant que la délibération relative à la vente du site du camping ne pouvait pas intervenir avant la désaffectation et le déclassement du domaine public le Conseil, à l'unanimité, **ANNULE** la délibération du 11 février 2025, **CONFIRME** sa volonté de vendre le site du camping et les gîtes, **VALIDE** le principe de la signature d'un acte chez M^e Alexandra ALZIEU-BLANC régularisant la vente dudit bien au profit de M. Yann LEFORT et de Mme Angélique BOYER moyennant le prix de 400 000 €, **DIT** que les frais de l'acte seront à la charge des acquéreurs ainsi que la commission de négociation, d'un montant TTC de 24 000 €, due à M. Jean-Jacques DESHAYES, mandataire de l'Agence Expertimo, **CHARGE** et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

2- AVENANTS À LA CONVENTION D'OCCUPATION précaire d'un terrain à usage de camping en date du 12 avril 2025 et du 15 octobre 2025

M. le Maire expose la demande de M. Yann LEFORT et de Mme Angélique BOYER de renouveler l'avenant du 15 octobre 2025 jusqu'au 31 janvier 2026. Le Conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes du projet de nouvel avenant .

3- VENTE DE PARCELLE rue de Maître Etienne

Le Conseil, à l'unanimité, **DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée N° 271, section F, d'une superficie de 94 m² à M. et Mme C.-C. et au prix de 1 500 €, **DIT** que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

4- LOYERS COMMUNAUX 2026

Compte tenu l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2025, M. le Maire propose à l'Assemblée, qui donne son accord à l'unanimité, d'appliquer aux loyers des logements communaux une hausse de 1,51 points pour 2026.

Les loyers mensuels communaux sont donc fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Ancienne école des filles :

Rez-de-chaussée	362,00 €
Logement 1 ^{er} étage	391,00 €
Logement 2 ^{ème} étage droite	272,00 €
Logement 2 ^{ème} étage gauche	272,00 €

Rue de l'Église - Place du Maréchal Foch (Ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers) :

Logement étage au n° 11	272,00 €
-------------------------	----------

Groupe Scolaire Louis Bacqué:

Logement gauche	502,00 €
Logement droit	482,00 €

Rue Capuran :

Logement au n° 2 - Presbytère	311,00 €
-------------------------------	----------

Rue de l'Église - Place du Maréchal Foch :

Garage au n° 3	71,00 €
Garage au n° 5	71,00 €
Garage au n° 7	71,00 €

5- ALLOCATION VÉTÉRANCE 2026 aux sapeurs-pompiers retraités

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité, **FIXE** pour 2026 l'allocation de vétérance à la somme de 300,00 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la Commune, **PRÉCISE** que les bénéficiaires qui ne justifient pas des années ou d'un taux complet de droit à l'allocation se verront attribuer une allocation calculée au prorata du temps et des droits acquis.

6- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.) et ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (A.L.A.E.) – tarifs

Considérant les éléments financiers du projet de l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil), M. le Maire présente les propositions en faveur d'une modification des tarifs de fréquentation de l'A.L.S.H. et de l'A.L.A.E. de DAMAZAN à compter du 01-01-2026.

Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** de fixer comme suit les tarifs de l'ALSH et de l'ALAE :

TARIFS ALSH	Journée	Demi-journée	½ journée + repas
QF de 0 à 500 €	4,65 €	3,30 €	6,80 €
QF de 501 à 856 €	5,90 €	3,70 €	7,20 €
QF de 857 à 1100€	9,00 €	5,00 €	8,50 €
QF de 1101 à 1600 €	9,70 €	6,00 €	9,50 €
QF supérieur à 1600 €	10,60 €	6,20 €	9,70 €
Tarifs des communes non associées	Tarif + 9,00 €	Tarif + 4,50 €	Tarif + 4,50 €

TARIFS PÉRISCOLAIRE (A.L.A.E.) MATIN/SOIR	Séance	Forfait Mensuel
QF CAF inférieur à 856€	1,60 €	21,00 €
QF CAF supérieur à 856€	1,70 €	22,00 €
QF MSA inférieur à 856€	1,60 €	21,00 €
QF MSA supérieur à 856€	1,70 €	22,00 €
QF CAF/MSA non défini	1,80 €	24,00 €
Autres	1,80 €	24,00 €

7- OUVERTURE DE CRÉDITS 2026

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ce qui permet aux services, d'une part de poursuivre la réalisation des programmes d'investissement et, d'autre part, de faire face à des dépenses imprévues dûment validés par les membres de ce conseil.

Le tableau ci-dessous liste les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2026 :

Opération	Article	Désignation	Total Budget	Ouverture crédit 25 %
10		ÉGLISE	35 000,00	8 750,00
	21318	Autres bâtiments publics	35 000,00	8 750,00
10003		RÉSEAUX DE VOIRIE	25 000,00	6 250,00
	2151	Réseaux de voirie	25 000,00	6 250,00
10020		TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	28 900,00	7 225,00
	21311	Bâtiments administratifs	23 000,00	5 750,00
	21321	Immeubles de rapport	5 900,00	1 475,00
10022		ACHAT MATÉRIEL	20 000,00	5 000,00
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	20 000,00	5 000,00
10058		RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE	10 000,00	2 500,00
	21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	2 500,00
10061		RÉSEAUX D'EAU & D'ASSAINISSEMENT	500,00	125,00
	2113	Terrains aménagés autres que voirie	500,00	125,00
10065		TRAVAUX MAIRIE	180 000,00	45 000,00
	21311	Bâtiments administratifs	180 000,00	45 000,00
10067		COLOMBARIUM	12 110,00	3 027,50
	21316	Equipement du Cimetière	12 110,00	3 027,50
10071		AMENAGEMENT CARREFOUR RD108	30 000,00	7 500,00
	21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	7 500,00
		TOTAL	341 510,00	85 377,50

8- CRÉATION D'EMPLOIS

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 décembre 2023 et en raison des besoins de recrutements prévus pour 2026, M. le Maire propose à l'Assemblée communale de créer les 2 emplois suivants :

1 Responsable de la comptabilité au service administratif à temps complet à raison de 35 heures, en prévision du départ en retraite de l'agent titulaire au 01 octobre 2026.

1 Agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35 heures : afin de renforcer le service technique sur des fonctions :

- d'entretien des espaces publics et verts communaux,
- d'entretien des bâtiments publics communaux.

Le Conseil, après avoir délibéré, **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé et joint en annexe, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget communal.

Ces décisions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

9- CONVENTION D'ADHÉSION « retraite CNRACL »

Le Conseil ACCEPTE pour 3 ans, avec une contribution financière annuelle de 850 € pour 2026, le renouvellement de la convention signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) afin de lui confier les missions d'information, d'accompagnement et d'intervention sur les dossiers relevant du régime des retraites de la CNRACL

10- TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil, **DÉCIDE** la réalisation des travaux de remise en état et de sécurisation des trottoirs rue Maurice DUPUY, pour un coût d'investissement de 27 534 € TTC et **PRÉVOIT** d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires, **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses et **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	6 080,00 €
Autofinancement	21 454,00 €

Le Conseil **INSCRIT** au budget la part restant à la charge de la commune et **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne au titre de la « répartition du produit des amendes de police ».



DES VŒUX...

... aux **DAMAZANAIS** venus, en présence de M. le président de la Communauté des communes et de M. le Conseiller départemental, pour revoir ensemble l'année écoulée avant de partager un buffet convivial.



Dimanche 11 janvier



... au **PERSONNEL COMMUNAL**
dans la Salle du Conseil rénovée.



Vendredi 16 janvier



... aux AÎNÉS



Vendredi
23 janvier





POUR VOTER, IL FAUT :

- avoir 18 ans ou plus,
- être citoyen français ou ressortissant de l'Union européenne résidant en France,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Au moment du vote, il faudra présenter une pièce d'identité **avec photographie** : passeport ou carte nationale d'identité (même périmés depuis moins de 5 ans) ou permis de conduire, permis de chasser...

- Enfin, **passer par l'isoloir.**



Jusqu'au XIX^e siècle, pas d'isoloir : le vote se fait à main levée puis, en 1852, le vote secret est instauré et la "cabine de vote" apparaît, ainsi que les enveloppes standardisées. Mais c'est seulement en 1913 que l'usage de l'isoloir a été définitivement adopté en France (loi du 29 juillet), pour que « le secret et la liberté du vote, ainsi que la liberté des opérations électorales soient garantis ».

VOTER PAR PROCURATION ?

Les personnes qui ne peuvent se déplacer ou qui seront absentes le jour du vote peuvent établir **une procuration** en faveur d'un autre électeur.

LA DEMANDE SE FAIT :

- ♦ **En ligne.** À condition de disposer d'une carte d'identité au format carte bancaire
- ♦ **En remplissant un formulaire papier** (cerfa14952) à présenter, avec un justificatif d'identité, dans l'un des lieux suivants : un commissariat de police, une gendarmerie...

RENSEIGNEMENTS :

- ♦ À la mairie
- ♦ Sur le site



<https://www.service-public.gouv.fr/>
onglet « vote par procuration »

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Samedi 7 mars, l'autrice NELLY MAGNAC-VALÈZE viendra présenter son dernier roman

« CARNET BOURBON »

Pour ce moment ouvert à tous les amateurs de lecture,

**RENDEZ-VOUS À 15 H
À LA BIBLIOTHÈQUE !**

rencontre avec
NELLY
MAGNAC-VALEZE
autour de son
nouveau roman
"CARNET BOURBON"

SAMEDI 07 MARS 2026
15h

BIBLIOTHEQUE
3, rue Maurice Dupuy
47160 Damazan

LES LOTUS NOIRS
Mon frère d'âme
le petit collectionneur de braves
Mina Wolfgang et moi

jeudi 5 mars et jeudi 2 avril

« dictée » à 14 h - « club lecture » à 15 h

VIE ASSOCIATIVE



APE DAMAZAN

DIMANCHE 8 MARS
SALLE DES FÊTES - 14 H 30



ENTRÉE LIBRE DÈS 13H30

ENTRÉES PARCS POUR ENFANTS

LOTS DE VIANDES

POULETS

PANIER GARNI

BONS D'ACHATS

CARTON SEC 150 EUROS

BOURRICHE | BUVETTE | PÂTISSERIES



1€

LE CARTON

10€

LES 12 CARTONS

CARTONS PERSONNELS NON AUTORISÉS



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

UN NOUVEAU LOGO POUR ILLUSTRER LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION !



Sabine GILIBERT est désormais la présidente, Geoffrey BIGEY le vice-président, Monique MAGOULÈS la secrétaire assistée de Marie-Line BONNARD et Michèle SARRAU la trésorière.

Tout en maintenant leurs activités de couture, de crochet, de peinture sur soie, de cartonnage, ... les adhérent(e)s ambitionnent de développer de nouvelles activités. « Nous sommes ouverts à toutes les découvertes, toutes les discussions. Les personnes qui souhaitent nous rejoindre et partager leurs idées sont les bienvenues » rappelle la présidente.

Réunion tous les vendredis après-midi :

Salle Marthe Pons

à l'« Hôtel des associations »

(ancienne école des filles, sur les Promenades)



**JOURNÉE NATIONALE
DU SOUVENIR ET DE RECUEILLEMENT
À LA MÉMOIRE DES VICTIMES
CIVILES ET MILITAIRES
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
ET DES COMBATS EN TUNISIE
ET AU MAROC**



**Mercredi 19 mars à 18 h 30
au monuments aux morts**

Hommage à l'ensemble des victimes, civiles et militaires, tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc.

Comité des fêtes

Samedi 28 mars

DAMAZAN

CARNAVAL

Rendez-vous à la salle des fêtes

15h : Défilé de chars, majorettes "Majo Rêves" et jugement de Monsieur Carnaval.

16h : Espace de jeux, vente de crêpes et boissons, concours de déguisements enfants. Concours de dessins

19h : Repas sur réservation au 06.74.84.53.86

Concours de déguisements adultes.

Soirée dansante déguisée, ouverte à tous. **DJ anso**

Menu adulte

20€

Faux-filet 200g
cuit au grill
Potatoes
Fromage,
salade
Gâteau au
chocolat et
Crème anglaise
Café

**APÉRITIF
OFFERT**

Entre
costumes et
mini chars,
faisons de ce
carnaval
l'oscar de
l'année 2026

Menu enfant

8€

Steak haché
cuit au grill
Potatoes
Gâteau au
chocolat et
Crème anglaise



Venez déguisé

DJ anso

- Possibilité de modifications en fonction de la météo.
- Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE MARS ET AVRIL 2026

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements	
Dimanche 1er mars	7 h	SOLOMIAC (Gers) <i>La rando des jonquilles</i>	Josiane GRATIOLET	06 79 90 16 13
Mardi 3	13 h 30	SAINTE-GEMME	Joël LABAT	07 83 06 06 14
Jeudi 5	13 h	LAMONTJOIE	Joël LABAT	07 83 06 06 14
Jeudi 12	13 h	SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE	Joël LABAT	07 83 06 06 14
Dimanche 15	13 h 30	GONTAUD-DE-NOGARET	Joël LABAT	07 83 06 06 14
Jeudi 19	13 h	LAYRAC	Joël LABAT	07 83 06 06 14
Mardi 24	13 h 15	ARTIGUES (Moncrabeau)	Daniel CACHAU	06 08 12 24 96
Jeudi 26	13 h 15	VILLEBRAMAR	Antoine REVERTE	06 63 32 98 54
Dimanche 29	13 h 30	PORT-SAINTE-MARIE	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
Jeudi 2 avril	13 h	SEYCHES	Antoine REVERTE	06 63 32 98 54
Mardi 7	9 h 15	QUITTIMONT	Daniel CACHAU	06 08 12 24 96
Jeudi 9	8 h 15	MONCLAR-D'AGENAIS	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
Dimanche 12	13 h 15	COLAYRAC	Guy GASTON	06 74 64 89 04
Jeudi 16	9 h	MARMONT-PACHAS	Daniel CACHAU	06 08 12 24 96
Mardi 21	9 h 15	LE SAUMONT	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
Jeudi 23	13 h 15	MONTPEZAT-D'AGENAIS	Daniel CACHAU	06 08 12 24 96
Jeudi 30	13 h 30	TONNEINS	Antoine REVERTE	06 63 32 98 54
Dimanche 26	Pour info : « les 47 du 47 » dans le Fuméolois Organisation et inscription auprès du CDRP47			

FRELON ASIATIQUE : C'EST LE MOMENT DE LE COMBATTRE...

Ce *mangeur d'abeilles* est responsable de la destruction de nombreux pollinisateurs et en particulier des abeilles.

Le piégeage, qui est le seul moyen de réduire sa prolifération, peut se faire **DE LA FIN FÉVRIER JUSQU'À LA FIN DU PRINTEMPS** : c'est la période où la nouvelle « reine » sort du refuge où elle a passé l'hiver pour entreprendre la construction d'un premier nid, assez petit. Elle pond 20 à 30 œufs qui deviendront les premières ouvrières. Vers juin-juillet, elles vont construire un autre nid beaucoup plus en hauteur, généralement dans un arbre, et recherchent de la nourriture pour les larves et pour la fondatrice qui continue de pondre et donne naissance à plusieurs milliers d'insectes.

À partir de l'automne les nouvelles reines fécondées quittent le nid pour chercher un abri et peuvent encore être piégées.

La « reine mère » et les autres frelons meurent, c'est pourquoi il est inutile de détruire les nids en hiver : ils sont vides et ne sont jamais réutilisés.

UN PIÈGE -

On peut trouver des pièges dans le commerce mais il est très facile d'en réaliser avec deux bouteilles d'eau et :

- 40 % bière (plutôt brune, mais la moins chère) les reines cherchent des protéines
- 40 % vin blanc (un simple vin de table, le moins cher) l'alcool éloigne les abeilles
- 20 % sirop de grenadine

On place le piège à 1,50 m de haut en bordure d'une haie, sous un arbre ...

Si on a vu un nid, un piège dans un rayon de 50 à 100 m sera efficace, de même près d'un essaim sauvage, dans un tronc d'arbre ou dans un mur, car les reines l'auront repéré.

On remplace l'appât toutes les 3 semaines.



C'est tout simple et si tout le monde piège un peu, on va considérablement diminuer la pression de cet animal sur nos insectes locaux, les pollinisateurs, dont bien sûr les abeilles.

Attention une colonie de frelon asiatique peut être dangereuse si elle est dérangée, n'essayez pas de détruire le nid par vous même et gardez une distance de sécurité d'au moins 10 m.

2 JOURS
DE BONNES AFFAIRES !



POINT DE VENTE



POINT DE VENTE

BROCANTE

AUX MATERIAUX

20 et 21 mars 2026



POINT DE VENTE

Les professionnels ouvrent leur entrepôt et vendent leurs surplus !

VALorizon

Tous les détails sur les points de vente à retrouver sur le site [VALorizon](http://VALorizon.fr) & sur le Facebook [ValOrizon](https://www.facebook.com/ValOrizon)

ADOPTEZ UN COMPOSTEUR

pour votre jardin

RESERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

15€

par chèque à l'ordre du
Trésor Public à remettre
lors de la distribution



SMICTOM
lot-garonne-baise

[f](https://www.facebook.com/smictonlgb) [i](https://www.instagram.com/smictonlgb) [d](https://www.youtube.com/smictonlgb) [in](https://www.linkedin.com/smictonlgb) [v](https://www.youtube.com/smictonlgb)
www.smictonlgb.fr



INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

Guillaume Merlant • 06 77 60 40 93



DÉCHÈTERIES : PERTURBATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE

À PARTIR DU **LUNDI 23 FÉVRIER 2026**

Port-Sainte-Marie

FERMETURE TEMPORAIRE

La déchèterie sera fermée pour **travaux de rénovation**. La durée des travaux et de fermeture est estimée à 6 semaines avec une **réouverture courant avril 2026**.

VOUS AVEZ **ACCÈS À L'ENSEMBLE DES
DÉCHÈTERIES** DU TERRITOIRE :



SMICTOM
lot-garonne-baise

Damazan

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES LUNDIS

L'ouverture de la déchèterie se fera sur les
horaires suivants :

DU LUNDI AU SAMEDI :
9H - 12H ET 13H30 - 17H

Cette modification des horaires d'ouverture
prendra fin courant avril 2026.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur

www.smictomlgb.fr



**COLLECTE
EXCEPTIONNELLE**

**En raison des
intempéries et des
dégâts constatés sur
notre territoire**

**Nous mettons à votre disposition une
BENNE GROS BOIS**

**dans les déchèteries de
Barbaste, Damazan, Nérac et Port-Sainte-Marie**

Vous pouvez y apporter uniquement

grosses branches

troncs

La benne restera à disposition le
temps de réguler la situation



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 📧 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 - **Sur rendez-vous l'après-midi**

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 📧 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE RELAIS - Tabac-Presses « La Tabatière » ☎ 05 53 93 82 66

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h - samedi de 6 h 30 à 12 h 30

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le PÔLE ENFANCE

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ☎ 05 53 79 47 98

Le CENTRE de LOISIRS - ☎ 05 53 88 01 03

L'ÉCOLE MATERNELLE - ☎ 05 53 88 00 13

La MICRO-CRÈCHE - ☎ 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 📧 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - 📧 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houailles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00
site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Sur rendez-vous : ☎ 03 53 79 40 15

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 📧 confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h